

C 3
(voir au dos la liste des grades correspondants)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
IB	380	393	412	430	448	460	478	499	525	548
IM	350	358	368	380	393	403	415	430	450	466
Durée	1an	1an	2ans	2ans	2ans	2ans	3ans	3ans	3ans	-

Durée unique dans l'échelon à compter du 1^{er} janvier 2017 (décret n°2016-596 du 12/05/2016)

Conditions d'avancement (au choix) :

Justifier d'au moins d'1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon du grade situé en échelle C 2 et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

C3

C 2
(voir au dos la liste des grades correspondants)

Recrutement par concours (CDG - externe, interne ou troisième voie)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
IB	353	354	358	362	374	381	403	430	444	459	471	483
IM	329	330	333	336	345	351	364	380	390	402	411	418
Durée	1an	2ans	2ans	2ans	2ans	2ans	2ans	2ans	3ans	3ans	4ans	-

Durée unique dans l'échelon à compter du 1^{er} janvier 2017 (décret n°2016-596 du 12/05/2016)

C2

Les grades correspondants aux échelles C2 et C3

	Auxiliaire de puériculture Décret n°92-865 du 28/08/1992	Auxiliaire de soins Décret n°92-866 du 28/08/1992	A.T.S.E.M. Décret n°92-850 du 28/08/1992	Garde champêtre Décret n°94-731 du 24/08/1994
C 3	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe	A.T.S.E.M. principal de 1 ^{ère} classe	Garde champêtre chef principal
C 2	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	A.T.S.E.M. principal de 2 ^{ème} classe	Garde champêtre chef

Fiches spécifiques dédiées aux cadres d'emplois :

- Adjoints administratifs, des Adjoints techniques, des adjoints du patrimoine, des adjoints d'animation, des agents sociaux, des opérateurs des APS et des adjoints techniques des établissements d'enseignement
- Agents de police municipale
- Agent de Maîtrise